

démésuré. L'honorable député a posé la question et je lui réponds par ce conseil au pied levé.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

M. NEILL: Je dois me montrer reconnaissant, je suppose, de la courtoisie dont on fait preuve à mon endroit en me permettant de prendre la parole en ce moment. Le geste s'est fait attendre, mais mieux vaut tard que jamais. J'aurais prononcé quelques mots il y a trois heures si l'honorable député qui siégeait au fauteuil avait tenu sa promesse donnée de vive voix et par écrit. C'est peu, mais la fidélité aux engagements, même lorsqu'il ne s'agit que d'accorder la priorité à un honorable opinant, aide à éviter les désaccords dans l'accomplissement des travaux de la Chambre. On s'attend peut-être à ce que je m'humilie davantage, bien que les mots me restent dans la gorge, et que je m'avoue servilement reconnaissant de ce que l'on me permette de prendre la parole cette semaine. Si on m'avait retardé jusqu'à mardi prochain, alors qu'on examinera le Règlement modifié de la Chambre que le Gouvernement, appuyé d'une forte majorité, pourra sans aucun doute faire adopter sur le champ, les occasions où un simple député pourrait exprimer ses vœux ou celles de ses commettants auraient été sensiblement diminuées. Passons, toutefois, au crédit à l'étude.

Je désire poser au ministre trois questions qui sont opportunes. Le Gouvernement se propose-t-il d'aider à la constitution de bases aériennes municipales dans les environs des villes? Le cas échéant, dans quelle mesure? Si la municipalité fournissait l'emplacement à titre gratuit, quelle contribution le Gouvernement accorderait-il?

La plupart des réclamations présentées par les simples députés regardent quelque cas particulier qui intéresse leur circonscription, et il en va de même pour les demandes que j'ai à exposer. Voici la situation à laquelle je songe. La ville de Port-Alberni m'a prié de soumettre sa requête visant à obtenir de l'aide pour établir un service aérien dans le voisinage.

La vallée d'Alberni compte une population de dix ou onze mille âmes, et Port-Alberni est son centre le plus important. Nous ne sommes desservis par aucune ligne aérienne, et cela nous prend une journée pour nous rendre à Vancouver où nous pouvons nous prévaloir du service aérien. Le progrès de la ville exige qu'elle soit desservie par un avion et tout porte à croire que nous aurons de

plus en plus besoin d'un service aérien. La ville se développe, non pas du fait de la guerre mais parce que certaines industries sont venues s'y établir récemment. Bien que nous réclamions avant tout ce service aérien pour répondre aux besoins de l'après-guerre, j'ai sous la main la preuve qu'un tel service serait utile pendant la période même de la guerre.

Je ne citerai pas de noms, car l'ennemi pourrait peut-être en faire son profit, mais les avions en provenance de Vancouver et de la côte orientale qui survolent la chaîne des monts Beaufort pour se rendre à certaines bases aériennes situées à une bonne distance de Port-Alberni sont exposés à rencontrer, au-dessus de cette chaîne de montagnes, des brouillards qui les empêchent de poursuivre leur route. Après avoir survolé les environs pendant un certain temps, ils se voient obligés de retourner à Vancouver, et il se peut qu'ils n'aient pas suffisamment d'essence pour se rendre jusque-là. Une piste d'atterrissage dans les environs de Port-Alberni leur permettrait d'attendre la levée du brouillard avant de poursuivre leur course; ils pourraient atterrir en toute sécurité et ne seraient pas exposés à venir s'écraser sur le sol pour avoir manqué d'essence.

On a établi une base aérienne dans le voisinage, et je crois pouvoir affirmer que le projet ne coûterait rien au Gouvernement car on lui ferait cadeau de l'emplacement en cause, qui offre tous les avantages voulus et qu'on pourrait mettre en valeur à bon compte. L'automne dernier, le conseil de ville, et je fis tout en mon pouvoir pour le seconder, tenta d'intéresser le département que préside l'honorable ministre à y aménager une base d'atterrissage comme mesure nécessaire de guerre, mais on nous refusa d'accéder à cette requête parce que la somme demandée ne pouvait provenir des fonds de guerre; toutefois le sous-ministre émit l'avis qu'un terrain d'atterrissage en cette section du pays serait fort utile.

On a dit que le besoin présent n'était pas suffisant pour justifier le déboursé que nécessiterait aujourd'hui l'aménagement et, de plus, que le projet ne pouvait être envisagé qu'en fonction de son utilité militaire. On admet toutefois que le terrain serait de quelque utilité même à ceux qui dirigent les affaires militaires dans les circonstances présentes; et j'imagine qu'on en vient à cette conclusion pour les raisons mêmes que j'ai énoncées, à savoir qu'un avion militaire pourrait bien franchir la montagne et se trouver ensuite incapable d'aller plus loin ni de s'en retourner d'où il vient.

[L'hon. M. Howe.]